

Journées d'étude des 10 et 11 septembre 2026 à Berne
« Protéger et assister dans un contexte d'aide contrainte »

Atelier 5

Gestion du pouvoir au sein de la police

Pascal Geiger, Major, chef de la police de sécurité de la police cantonale de Bâle-Ville, membre de la direction

La violence policière, la discrimination et les abus de pouvoir font régulièrement partie du débat public et politique. Certains incidents peuvent ébranler durablement la confiance de la population dans l'État de droit. Ces dernières années, la police est passée d'un modèle classique de police d'État à une organisation proche des citoyen-ne-s. Néanmoins, des enquêtes externes menées au sein de la police cantonale de Bâle-Ville ainsi que des incidents survenus dans d'autres corps de police montrent que des dysfonctionnements persistent et doivent faire l'objet d'un examen rigoureux et systématique.

La police et l'APEA partagent un mandat de protection, interviennent en cas de mise en danger aiguë et disposent de la compétence pour intervenir dans la liberté personnelle. Toutes deux sont soumises au principe « autant que nécessaire, aussi peu que possible », au respect des droits fondamentaux et des directives, ainsi qu'au contrôle exercé par les instances de surveillance et de recours.

L'atelier examine la manière dont le pouvoir de l'État est exercé et appréhendé au sein d'une organisation policière, à travers l'exemple de la police cantonale de Bâle-Ville, et s'articule autour des principaux axes suivants :

Bases légales et principe de proportionnalité : gestion du monopole de la force ; législation et directives internes de service ; les mesures prises lors d'une intervention doivent être appropriées, nécessaires et raisonnablement exigibles ; examen de la proportionnalité et de l'éventuelle punissabilité après l'intervention.

La frontière tenue avec l'abus de pouvoir : recours disproportionné à la force ; profilage racial ; pression psychologique ainsi que dissimulation d'actes problématiques au nom d'un esprit de corps mal compris.

Facteurs critiques : forte charge physique et psychologique ; stéréotypisation et désensibilisation ; manque de reconnaissance ainsi que gestion opaque des comportements fautifs (« Cop Culture »).

Mesures de prévention : recrutement ; formation initiale et continue, notamment en matière de droits de l'Homme et d'éthique dès la première année de formation ; stratégie des 3D (dialogue, désescalade, intervention ferme) ; briefing et débriefing ; travail sur les valeurs et la culture organisationnelle, ainsi que rôle exemplaire des supérieur-e-s hiérarchiques.

Mécanismes de contrôle : service cantonal de médiation ; autorités d'enquête indépendantes ; procédure interne de recours ; présomption d'innocence et conséquences relevant du droit du personnel ; focus sur les caméras-piétons, à l'intersection entre désescalade, conservation des preuves et protection des données.

Les participant-e-s découvrent comment une organisation policière encadre juridiquement l'exercice du pouvoir, mène une réflexion sur celui-ci au niveau de sa culture organisationnelle et en assure le contrôle sur le plan institutionnel. Les instruments présentés (examen de la proportionnalité, désescalade, culture de l'erreur et du leadership, ainsi que débriefing structuré) peuvent être transposés à la pratique des APEA et des curateur-ice-s et contribuer à renforcer la collaboration à l'interface entre police, APEA et curateur-ice-s.

*Les présentations et d'autres documents des journées
seront disponibles sur www.copma.ch/colloque26*



Kanton Basel-Stadt



Gestion du pouvoir au sein de la police

Limites juridiques, prévention, contrôle et transposition dans le quotidien des APEA

Major Pascal Geiger, chef de la police de sécurité

Police cantonale de Bâle-Ville

1



« Le *pouvoir* a un effet sur nous ! »

Certains incidents peuvent ébranler la confiance de la population dans l'État de droit.

| 2

2

Contexte

01

Débat public

Les violences policières, la discrimination et les abus de pouvoir font partie du débat public et politique.

02

Évolution de la police

D'une police d'État classique à une police proche des citoyen-ne-s.

03

Cas récents

Police cantonale de Bâle-Ville (rapport Schefer, enquête externe), Lausanne, Jura.

| 3

3

Débat public

Abso Polizeigewalt in Basel

300 Menschen demonstrieren nach Prozesstag gegen angeklagten Polizisten

Interner Bericht zeigt: Polizei Lausanne hat seit Jahrzehnten ein Gewaltproblem

Der Polizeikommandant der viertgrössten Stadt hat seinen Rücktritt angekündigt. Es geht auch um die Frage, wieso Missstände im Polizeikorps einfach nicht verschwinden.

Drei Jahre Haft für Basler Polizisten

Das Basler Strafgericht verurteilt einen inzwischen freigestellten Polizisten wegen mehrfacher einfacher Körperverletzung, Gefährdung des Lebens und Amtsmissbrauch. Das Gericht hält es für plausibel, dass er 2023 zwei Asylsuchende bei Polizeikontrollen verprügelt hatte. Aktivist*innen fordern, dass die Mitverantwortung seiner damaligen Kolleg*innen ebenfalls untersucht wird.

Kanton Zug

Kesb hätte demenzkranke Frau nicht zwangsunterbringen dürfen – nun stellt das Verwaltungsgericht die Funktionsfähigkeit der Behörde infrage

«DOK»: Zwei Seiten der Wahrheit – Die Kesb, eine Behörde in der Kritik

Eine verzweifelte Mutter bringt ihre beiden Kinder um, weil sie nicht will, dass die Kleinen zurück ins Heim müssen. Acht Monate später erhängt sie sich in ihrer Gefängniszelle: Das Familiendrama in Flaach im Kanton Zürich war Auslöser einer landesweiten Empörung über die Kesb (Kinder- und Erwachsenenschutzbehörde), die seit ihrer Gründung im Jahre 2013 in der Kritik steht. Der «DOK» von Béla Batthyany wirft einen Blick hinter die Mauern der Behörde und zeigt, in welchen schwierigen Situationen Betroffene auf beiden Seiten geraten können.

| 4

4

Points communs dans la mission et l'action

■ Rôle protecteur

Protéger les personnes en danger contre tout préjudice.

■ Contrainte étatique

Interventions légales dans la liberté personnelle.

■ Proportionnalité

Autant que nécessaire, aussi peu que possible.

■ Intervention

Intervenir en cas de mise en danger aiguë ou de crise.

■ Droits fondamentaux

Respecter les droits de l'Homme, la vie privée et l'autonomie.

■ Surveillance et échange

Instances de recours, CC et recommandations de la COPMA, collaboration étroite.

| 5

5

Sommaire

1 Bases légales et proportionnalité

2 La frontière ténue avec l'abus de pouvoir

3 Facteurs de risque d'abus de pouvoir

4 Mesures de prévention

5 Mécanismes de contrôle

6 Transposition dans le quotidien des APEA

| 6

6

Bases légales et principe de proportionnalité

Monopole de la force, limites, examen après l'intervention

| 7

7

Le monopole étatique de la force

LIÉ À

Proportionnalité

Légalité

Réflexion permanente

BASES LEGALES APPLICABLES

- Constitution fédérale
- Code pénal suisse
- Code de procédure pénale suisse
- Loi cantonale sur la police
- Directives internes de service

Serment ou engagement solennel à l'issue de la formation – prévu par les lois cantonales sur la police.

| 8

8

Serment de la police cantonale de Bâle-Ville (Loi cantonale sur la police)

§ 22. Serment («Gelübde») *

¹ Les membres du corps de police prêtent le serment suivant devant la cheffe ou le chef du département compétent :
« Je m'engage à

- respecter et protéger les libertés fondamentales et les droits des personnes,
- appliquer correctement et équitablement la Constitution et les lois, conformément à leur sens et à leur finalité,
- suivre les instructions du Conseil d'État et de mes supérieurs hiérarchiques,
- accomplir mes devoirs au mieux de mes connaissances et de ma conscience, sans considération de la personne, sans préjugé et avec intégrité,
- m'en tenir strictement à la vérité et préserver la confidentialité de tout ce que le secret de fonction et les droits de la personnalité exigent de garder secret,
- mettre ma force et mon initiative au service de l'accomplissement de mes tâches et de la protection de la collectivité, et
- contribuer, par mon comportement, à préserver en toute circonstance la bonne réputation de la police cantonale. »

(* traduit de l'allemand)

| 9

9

La proportionnalité comme principe fondamental

A

Appropriée

Le moyen doit permettre d'atteindre le but visé.

B

Nécessaire

Il ne doit pas exister de moyen moins contraignant et tout aussi efficace.

C

Raisonnablement exigible

L'intervention ne doit pas être disproportionnée par rapport à l'objectif visé.

Formation théorique et pratique dispensée dans le cadre de la formation initiale.

| 10

10

Deux contrôles après l'intervention

Examen de la proportionnalité

Tout acte de l'autorité doit être légal, nécessaire et proportionné.
Dans le cas contraire, l'intervention est illégale.

Examen de la punissabilité

Tout dépassement des pouvoirs peut donner lieu à des poursuites pénales, notamment pour abus de pouvoir, coups et blessures ou contrainte.

| 11

11

La frontière ténue avec l'abus de pouvoir

Formes d'abus particulièrement surveillées au sein de la police

| 12

12

Formes d'abus de pouvoir

Recours disproportionné à la force

Les mesures de contrainte ne doivent être utilisées qu'en dernier recours et dans un cadre strictement réglementé.

Discrimination et racisme

Les préjugés peuvent conduire au profilage racial.

Pression psychologique et harcèlement

Intimidation, insultes, contrôles arbitraires.

Corruption et dissimulation

Esprit de corps mal compris, manipulation des éléments de preuve.

En cas de soupçon d'abus de pouvoir : toujours procéder à une enquête interne et externe.

| 13

13

Facteurs de risque d'abus de pouvoir

Ce qui favorise les comportements répréhensibles

| 14

14

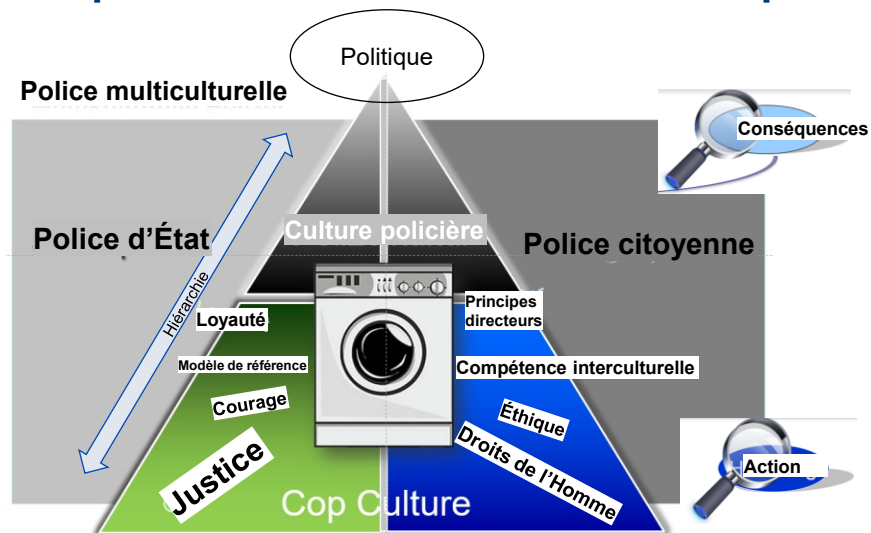
Facteurs de risque

- **Contraintes** Forte charge physique et psychologique, recours à la force lors des interventions, jugements hâtifs.
- **Stéréotypisation** Les préjugés sociaux agissent inconsciemment ; désensibilisation après de nombreuses années de service.
- **Manque de reconnaissance** Rejet constant dans les médias, par l'opinion publique et le monde politique – les supérieur-e-s hiérarchiques doivent intervenir pour corriger le tir.
- **Gestion opaque des comportements fautifs** Dissimulation, relativisation, minimisation – « couche d'opacité » et Cop culture.

| 15

15

Face aux comportements fautifs : « couche d'opacité »



| 16

16

Mesures de prévention

Sélection, formation, désescalade, culture et leadership

| 17

17

De la sélection à l'ensemble de la carrière

Recrutement

Processus de sélection en plusieurs étapes. Mieux vaut un refus de plus qu'un engagement incertain.

Formation continue

Remettre en question le rôle, les préjugés et l'impact de l'uniforme tout au long de la carrière.

47

enseignements des droits de l'Homme et d'éthique au cours de la première année de formation

- École intercantonale de police de Hitzkirch : mise en situation et réflexion à partir de situations du quotidien, « à l'avenir, également à l'aide de la réalité virtuelle ».
- Formation interne sur la vision, les valeurs et la culture organisationnelle avant le stage pratique au sein de son propre corps de police.
- Éthique policière intégrée à l'examen professionnel : rapport de suivi du portefeuille et deux évaluations des capacités de réflexion et de jugement.

| 18

18

Stratégie des 3D

D

Dialogue

Attentes et règles du jeu clairement communiquées – bienveillance conditionnelle.

D

Désescalade

Dissiper les malentendus, instaurer la confiance, résoudre les conflits.

D

Intervention ferme

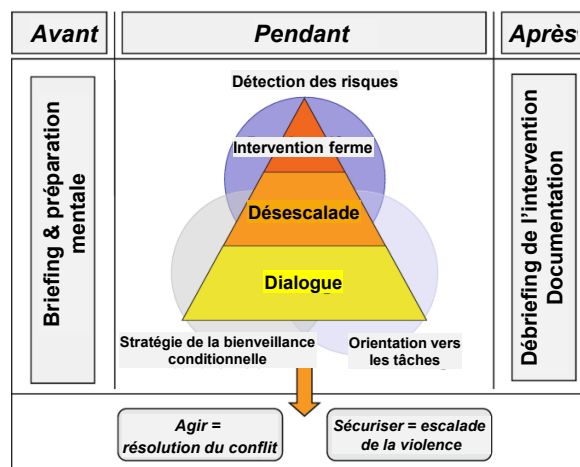
Recours aux mesures de contrainte uniquement lorsque les deux premières étapes s'avèrent insuffisantes.

L'expérience montre que les deux premières étapes suffisent souvent à désamorcer la situation.

| 19

19

Stratégie des 3D - modèle de formation



| 20

20

Débriefing et culture de l'erreur

QUESTIONS CLÉS POUR LE DÉBRIEFING

- Pourquoi la situation s'est-elle aggravée ?
- Pourquoi le dialogue n'a-t-il pas suffi ?
- Pourquoi l'intervention a-t-elle été efficace ?

Après des interventions éprouvantes, ces débriefings sont structurés et animés par des psychologues ou des pairs spécialement formés.

Processus culturel de la police cantonale de Bâle-Ville

Déclenché par le rapport Schefer : vision, valeurs et code de conduite mettant l'accent sur la culture de l'erreur.

L'objectif est de favoriser la sécurité psychologique : pouvoir reconnaître ses erreurs et encourager explicitement les signalements critiques.

Le rôle des supérieur-e-s hiérarchiques est déterminant, avec une conception commune du leadership et une fonction d'exemple.

| 21

21

Une direction policière claire

La direction de la police attend

- Ouverture et honnêteté
- La discrimination n'a pas sa place
- Les comportements fautifs sont abordés
- Tout signalement est autorisé
- Passer d'une culture de la peur à une culture de l'apprentissage

Les collaboratrices et collaborateurs sont en droit d'attendre

- Confiance accordée a priori
- Des supérieur-e-s hiérarchiques comme personnes de confiance
- Les signalements internes sont pris au sérieux
- Un examen approfondi des faits
- Regarder les problèmes en face plutôt que détourner le regard
- Une approche cohérente en cas de manquement

**Extrait de la présentation PowerPoint de l'école de police (leçon « Échange avec la direction de la police »)*

| 22

22

Mécanismes de contrôle

Instances internes et externes, transparence dans le cadre de l'intervention

| 23

23

Contrôle interne et externe

Service de médiation

Service indépendant chargé du traitement des plaintes. 2025 : 112 dossiers relevant du Département de la justice et de la sécurité.

Enquête indépendante

Ministère public ; en cas d'accusations graves, un autre corps de police ou un parquet externe.

Procédure interne de traitement des plaintes

Par l'intermédiaire du département ou de la direction de la police, avec l'accompagnement du service juridique. 9 plaintes retenues.

Dans tous les cas, une enquête neutre est menée en premier lieu – la présomption d'innocence s'applique à toutes les parties.

| 24

24

Focus : la transparence dans l'utilisation des caméras-piétons

Opportunités

Contribution à la désescalade, davantage de transparence et de possibilités d'apporter des preuves. Certains cantons mènent actuellement des projets pilotes.

Points litigieux

Mise en balance entre protection et désescalade d'une part, et protection des données et droits de la personnalité d'autre part. Une réglementation légale est nécessaire.



Question ouverte : les organisations et leur personnel sont-ils prêts à assumer ce niveau élevé de transparence ?

| 25

25

Mise en pratique

Étude de cas collective

| 26

26

Étude de cas : canton de Bâle-Campagne

Après l'escalade : finalement, les enfants ne seront pas vaccinés de force

Une décision du Tribunal fédéral avait obligé l'autorité de protection de l'adulte de Sissach à faire vacciner contre la rougeole deux enfants contre la volonté de leur mère. Par la suite, des opposants à la vaccination ont occupé les locaux de l'autorité pendant plusieurs semaines.

01

Préparation

Légalité vs. proportionnalité : approprié, nécessaire, raisonnablement exigible. À cela s'ajoutent une veillée de protestation et une manifestation.

02

Décision

Pesée des intérêts entre la police et l'APEA, discussion des différentes options d'action. Résultat : renoncement à la contrainte.

03

Décision

Communication externe justifiée et débriefing commun entre la police et l'APEA.

| 27

27

Le pouvoir a besoin de limites, de contrôle et de culture.

Le droit fixe le cadre · La formation et la désescalade préviennent les situations d'escalade · Le contrôle contribue à instaurer la confiance · Le leadership et la culture de l'erreur déterminent l'impact

| 28

28



Kanton Basel-Stadt

Merci beaucoup pour
votre attention !



| 29